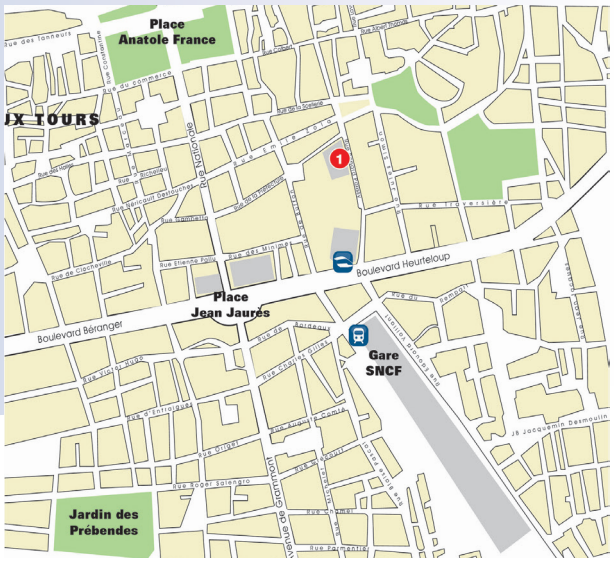

© 06/15/ MI/SG/DICOM/FCNUDDE

Accueil (sur rendez-vous) :
15, rue Bernard Palissy à Tours

Pour joindre les agents de la plate-forme, **permanence téléphonique les lundi, mercredi et vendredi de 9h à 11h30 au 02 47 33 11 67,** ou par **mail : naturalisations@indre-et-loire.gouv.fr**

DEMANDER LA NATIONALITÉ FRANÇAISE

Création d'une
plate-forme interdépartementale
de la **naturalisation**
préfecture d' **Indre-et-Loire**
à compter du **1er octobre 2015**

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET
D'INDRE ET LOIRE

Un site unique pour le dépôt et l'enregistrement des dossiers au 1er octobre 2015

Dans l'objectif d'harmoniser et d'améliorer le traitement des dossiers, les demandes de naturalisation et les déclarations d'acquisition de la nationalité française par mariage des demandeurs domiciliés dans les 6 départements de la région Centre-Val de Loire seront désormais instruites par une plate-forme interdépartementale de la naturalisation située à la préfecture d'Indre-et-Loire à Tours.

Il résulte de cette nouvelle organisation qu'à compter du 1er octobre 2015 l'accueil des demandeurs et l'enregistrement des dossiers se feront désormais **uniquement à la préfecture de Tours.**

Les formulaires et notices explicatives sont disponibles sur :
www.service-public.fr, rubrique « Vos droits et démarches », « Acquisition de la nationalité française ».

web

www.indre-et-loire.gouv.fr, rubrique « Démarches administratives », « Naturalisations ».

Ce qui change

Lorsque vous aurez réuni l'ensemble des pièces constitutives de votre dossier, il conviendra d'envoyer celui-ci par courrier recommandé AR, **à partir du 1er octobre 2015,** à l'adresse suivante :

Préfecture d'Indre-et-Loire
Direction de la réglementation
et des libertés publiques
plate-forme de la naturalisation
Centre-Val de Loire
37925 Tours Cedex 9

L'enregistrement de votre dossier ne pourra être effectif que lorsque celui-ci sera complet.

Attention : avant d'envoyer votre dossier, il est indispensable de prendre attentivement connaissance de toutes les recommandations mentionnées sur la notice d'information accompagnant le formulaire de demande.

Pour vous aider dans la constitution de votre dossier, **une permanence téléphonique sera ouverte à compter du 1er octobre 2015 les lundi, mercredi et vendredi de 9h à 11h30 au 02 47 33 11 67.**

Après l'enregistrement de votre dossier complet, vous pourrez prendre un rendez-vous pour l'entretien d'assimilation sur : **www.indre-et-loire.gouv.fr** rubrique « Démarches administratives », « Naturalisations ».